



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 NOVEMBRE 2016

Participaient à cette Assemblée Générale :

Pour les personnes morales :

CAF du Rhône	Bruno GOURRY	Responsable du Centre Régional d'archives historiques de la sécurité sociale à Vénissieux
CPAM du Rhône	Anne-Marie VALLUCCI	Directrice Adjointe
CPAM de Haute-Savoie	André BERLIOZ	Administrateur
CARSAT	Corinne GARREAU Robert LAUGIER	Agent Comptable
MSA AROMSA	Edmond DECOUX	Administrateur
Université de LYON 2	Christophe CAPUANO Stéphane FRIOUX	Maître de Conférences Maître de Conférences
URSSAF	Pascal LLARI	Chargé de missions communication et partenariat

Pour les personnes physiques :

- Marie-Christine ALAMO-BOCCOZ
- Malika BENARAB ATTOU
- Jacques FREALLE
- Lucien JULLIAN
- Elisabeth NALLET
- Jean RIONDET
- Michel VERMOREL

Comité Rhône-Alpes d'Histoire de la Sécurité Sociale

c/o Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail - 35 rue Maurice Flandin - 69436 Lyon Cedex 03 - T. 06 67 89 91 23 - corah.secsoc@sfr.fr

www.corah.org

Association Loi du 1^{er} juillet 1901, enregistrée auprès de la Préfecture du Rhône sous le N° W691077069 le 4 octobre 1999 (modifiée en dernières instances le 13 avril 2010, puis le 6 novembre 2015)

Etaient excusés :

Pour les personnes morales :

Archives de l'Ardèche : Mme PORTE	Ayant donné procuration	
Archives de la Drôme : Mme TOSAN		
Archives de l'Isère : Mme VIALLET		
Archives Départementales du Rhône	Damien RICHARD	
CPAM de l'Ain		
CPAM de l'Ardèche		
CPAM de l'Isère		
CPAM de la Loire : Mme MINY	Ayant donné procuration	
CPAM de la Savoie	Daniel JACQUIER	
CAF de l'Ain		
CAF de l'Ardèche		
CAF de la Drôme		
CAF de l'Isère		
CAF de la Loire		
CAF de la Savoie		
CAF de la Haute-Savoie		
Mission Nationale de Contrôle	Cécile RUSSIER	
MSA Ain-Rhône	Olivier de SEYSSEL	Ayant donné procuration
MSA Ardèche Drôme Loire	Henry JOUVE	Ayant donné procuration
MUTUALITE Française	Sophie FAVRE-CAPDEBON	
RSI du Rhône	Stéphane MOULIN	

Pour les personnes physiques :

- Gérard DESSERTINE
- Alain EUZEBY
- Yves NITHARD
- René FAUGIERES

Madame NALLET souhaite la bienvenue à tous et remercie les invités qui ont bien voulu participer à cette Assemblée Générale, Rolande RUELLAN, Présidente du Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale, et Edouard ARREDI, Président du Comité d'Histoire de la sécurité Sociale de Bourgogne Franche-Comté. Leur regard différent et leur longue expérience nous apporteront des éclairages fort utiles.

Elle excuse l'absence Marie-France LAROQUE, Secrétaire Générale du Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale, empêchée au dernier moment, ainsi que celle des personnes morales et physiques membres du Comité, quatre d'entre elles ayant donné procuration.

Elle remercie la CARSAT pour son hospitalité et rappelle l'ordre du jour :

1. Rapport moral
2. Rapport financier
3. Montant des cotisations 2017
4. Désignation au Conseil d'Administration (1 poste à pourvoir)
5. Présentation de sa thèse par Stéphane FRIOUX, membre du Conseil d'Administration :
Les réseaux de la modernité. Amélioration de l'environnement et diffusion de l'innovation dans la France urbaine, fin XIXe siècle-années 1950.

Elle aborde ensuite chacun de ces points.

1. Rapport moral

Le rapport moral a été compris comme un rapport d'activité mis en perspective par rapport aux buts de l'association (article 2 des statuts) et objet d'un regard critique pour permettre d'avancer.

Le comité a tenu 17 réunions, qui ont mobilisé 18 acteurs, comme le montre ce tableau :

REUNIONS DU COMITE DU 6-11-2015 AU 30-11-2016			
INSTANCES	REUNIONS	PARTICIPATIONS	ACTEURS
Conseil d'Administration	10	61	10
Groupe 2 : Archives	5	17	4
Groupe 3 : Education Nationale	2	7	4
TOTAL	17	85	18
Représentations	9		

NB Les échanges au niveau du Bureau et du Groupe 1 (travaux universitaires) n'ont pas donné lieu à des comptes-rendus de réunions spécifiques.

Le bureau élu à l'issue de la dernière Assemblée Générale se compose d'Anne-Marie VALLUCCI, Secrétaire Générale et Corinne GARREAU, Trésorière. Elisabeth NALLET, Présidente, les remercie vivement pour le temps qu'elles arrivent à consacrer au comité car elles sont toutes deux en activité. Les contacts, faciles, ne sont pas formalisés.

Art. 12 al. 3 : [l'assemblée générale] « entend les rapports sur la gestion du Conseil ... ».

Le Conseil d'Administration, cheville ouvrière du comité, s'est réuni chaque mois. Durant l'année écoulée, il a :

- permis la gestion de l'association en choisissant un assureur (la MAIF, pour couvrir la responsabilité civile), en définissant les conditions de remboursements de frais (aux seules personnes physiques, hors agglomération lyonnaise et selon les modalités définies par l'UCANSS) et en adhérant au Chèque Emploi Association pour salarier la personne qui a fait l'interview de novembre 2015
- élargi son aire en adhérant à l'Association pour l'Etude de l'Histoire de la Sécurité Sociale.

Madame RUELLAN, invitée à présenter cette structure, fait part de son plaisir de voir le comité Rhône-Alpes renaître, aussi actif, et se dit heureuse de participer à cette Assemblée aujourd'hui.

Elle présente le Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale, créé au niveau national, en même temps qu'une association destinée à lui fournir les moyens de son action. Ce Comité, qui fait partie du ministère, n'est pas une association et n'a pas de personnalité morale.

L'Association pour l'Etude de l'Histoire de la Sécurité Sociale, fondée en 1974, réunit des caisses et des personnes privées. Elle peut agir grâce aux subventions versées par les organismes nationaux, sans devoir compter seulement sur les cotisations. Des comités régionaux en sont membres et le comité de Rhône-Alpes est tout à fait le bienvenu.

Le Conseil d'Administration a également élargi son aire en acceptant de se rapprocher du comité bourguignon et en se prononçant sur le choix d'un concepteur pour le site souhaité.

Edouard ARREDI précise que le Comité de Bourgogne Franche-Comté date de 1993, ce qui lui donne une longue antériorité. Aujourd'hui son activité principale est le recueil de témoignages d'anciens acteurs de la protection sociale. Ces témoignages sont disponibles dans les audio-guides du musée de l'Assurance Maladie à Lormont, près de Bordeaux. Le site internet du comité (le second, ouvert en mai 2015, memoiredutravailalasecuritesociale.org) retrace les campagnes successives au travers d'une cinquantaine de témoignages. La première campagne a porté sur les métiers, la seconde sur les fonctions et missions des organismes. Il s'agit de souvenirs d'acteurs locaux, anciens présidents, agents, cadres, directeurs, tous retraités de Bourgogne Franche Comté.

Le comité prépare une troisième campagne sur trois thèmes :

- le travail féminin : la place des femmes dans les organismes, le plafond de verre, les métiers dédiés aux femmes
- l'ambiance au travail : la manière dont les salariés se perçoivent aujourd'hui n'a rien à voir avec ce qui se passait jusqu'aux années 80
- le contrôle des employeurs par les URSSAF : il s'agit de décrire la stratégie de contrôle des années 1967-70, très différente de celle d'aujourd'hui. Il existait alors un rôle politique et économique des URSSAF, avec des relations directes entre l'URSSAF, le Trésorier Payeur Général et le Préfet, comme E. ARREDI a pu le vivre dans l'Ain avec la plasturgie puis à Troyes avec le textile.

E. ARREDI répond aux félicitations d'E. NALLET pour l'importance et le déroulement logique de ces travaux en citant l'appui précieux de Christophe CAPUANO en tant qu'historien, vice-Président du Comité bourguignon. Christophe est également membre du Comité d'Histoire et du comité de Rhône-Alpes. Il est vivement remercié pour le lien qu'il assure entre tous et son rôle de conseil éclairé dans chacune de ces instances.

Le conseil a également :

- suivi systématiquement les travaux des groupes et notamment validé le questionnaire sur les archives
- été tenu très régulièrement informé de l'évolution de la protection sociale dans ses diverses composantes.

Dans ce cadre, Anne-Marie VALLUCCI a présenté les enjeux de l'Assurance Maladie et Robert LAUGIER l'histoire de la gestion par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'établissements sanitaires et médico-sociaux de 1946 à 2010. Qu'ils en soient tous deux remerciés.

→ Le Conseil d'Administration fonctionne bien grâce aux conseillers et poursuivra ainsi, mais deux points restent à améliorer :

- le noyau dur est restreint, très lyonnais à une exception près : il faudrait l'élargir et recruter
- les liens avec les organismes sont inexistantes alors que le comité souhaite travailler avec eux et pour eux.

Les représentations de la présidente se sont faites dans le cadre du Comité d'Histoire, ou avec l'EN3S, l'Education Nationale, ou le comité bourguignon.

Les travaux menés, au regard des buts définis dans les statuts de l'association (art.2 alinéas 1 à 4)

1) la conservation de la mémoire de l'activité des organismes

Art. 2 al 1 Le comité a pour but « de sauvegarder la mémoire relative à la Protection Sociale, de sensibiliser et d'inciter les organismes de Sécurité Sociale à cet esprit de mémoire en les encourageant à la conservation de leurs archives ».

Le comité a voulu :

- proposer aux correspondants archives des organismes de la région, un réseau d'appui animé par Bruno GOURRY, responsable du Centre Régional d'Archives Historiques de la Sécurité Sociale à Vénissieux, spécificité régionale. Ce projet n'a pas encore été réalisé et le sera avec l'accord des organismes.

- réfléchir avec le niveau national sur les archives de demain, c'est-à-dire sur le passage du support papier au support électronique. Une lettre de mission du Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale a confié cette mission conjointement à Lydie ABADIAS, secrétaire de l'AEHSS, qui avait déjà travaillé sur ce sujet, et au comité Rhône-Alpes. Participent notamment à ce groupe de travail Damien RICHARD, des Archives Départementales du Rhône, et Bruno GOURRY. Les universitaires ont été sollicités pour donner leur avis.

Le sujet est vaste et complexe avec la standardisation des outils, l'éclatement et la dématérialisation des chaînes de production, qui n'introduisent pas la notion d'archive dès le départ, ce qui ne permet pas de la gérer. Il n'est plus produit que des données dématérialisées mais n'est archivé que du papier.

Le groupe regrette la disparition du cadrage réalisé par l'UCANSS et craint la disparition de la fonction de correspondant archives. Les risques de déperdition d'information sont réels : les sauvegardes ont en général une durée de vie limitée ; les pièces justificatives sont suivies, mais pas toutes les archives potentielles ; les situations de fusion constituent des périodes à risques pour la gestion des archives.

Le groupe souhaite rencontrer les personnes chargées des archives au ministère pour partager le diagnostic et proposer de faire évoluer la circulaire AD 2000-1 pour inclure les documents administratifs de la vie de l'organisme plus largement. Il suggère des préconisations simples, par exemple de conserver sur un serveur dédié des documents de bureautique susceptibles de devenir des archives historiques.

Madame RUELLAN évoque le guide méthodologique de l'UCANSS sur la durée de conservation des archives, paru en 2012. Bruno GOURRY voudrait qu'il soit actualisé et étendu, et mieux positionné sur les archives historiques.

Le questionnaire destiné à recueillir l'avis des chercheurs sur les archives de la protection sociale a été diffusé grâce à Stéphane aux chercheurs de l'enseignement supérieur, professeurs et doctorants, qui travaillent sur l'histoire contemporaine en général. Ils représentent environ 1000 personnes, regroupées dans l'Association des Historiens Contemporanéistes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (AHCESR), dont Stéphane est le modérateur du site internet.

→ - Le réseau des correspondants va faire l'objet d'une proposition formalisée à voir avec les directions d'organismes
 - le groupe sur les archives de demain va poursuivre en tenant compte de la position du ministère sur le sujet pour plus d'efficacité.

2) les travaux de recherche

Art. 2 al. 2 : Le comité a pour but « de promouvoir et réaliser directement ou indirectement tous travaux de recherches, de réunir toute documentation ayant un intérêt pour l'étude de l'Histoire de la Sécurité Sociale et de la Protection Sociale, ».

Le comité a fait :

- l'interview en novembre et décembre 2015 d'un ancien président de caisse des travailleurs indépendants : Henri ROSANT. Cette personnalité a fortement contribué depuis ses débuts agités, à l'évolution de la protection des artisans et commerçants contre le risque maladie, en tant que président, et a terminé par la présidence de la nouvelle caisse du Régime Social des Indépendants, après avoir également assuré celle de l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie. Les 6 heures d'écoute devraient être passionnantes.

- la proposition de bourses de 750 € aux étudiants traitant un sujet de recherche dans le domaine de la protection sociale. Aucun candidat n'a pour l'instant été concerné, peu de sujets étant choisis dans ce domaine.
- le relai de la publicité pour les prix du Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale, offerts chaque année.

Les projets du comité dans ce domaine sont les suivants :

- présenter une approche de la sécurité sociale moins centrée sur l'économie, tenant compte de toutes ses dimensions, et prenant en considération les travaux récents dans ce domaine, notamment sur l'investissement social
- recueillir des éléments d'information et des témoignages sur les fusions d'organismes, une bonne dizaine ayant eu lieu dans la région, dans tous les régimes et presque toutes les branches du régime général, depuis près de 10 ans jusqu'en 2016. Ce sujet doit être traité en concertation avec les directions d'organismes concernés.

→ Peut-être le comité poursuivra-t-il ses interviews, en essayant d'y associer l'image. Il constate le peu d'intérêt des étudiants pour la protection sociale et la nécessité de susciter la curiosité dès le lycée (Cf. infra point 4), voire dans d'autres universités. Il a besoin de travailler avec les organismes.

3) l'aide aux chercheurs

Art.2 Al.3 : le comité a pour but « d'aider les chercheurs dans leur recherche de documentation et de participer à la valorisation de leurs travaux »

Les actions menées sur les archives (Cf. supra 1) et les travaux de recherche (Cf. supra 2) participent à l'aide aux chercheurs.

Bruno GOURRY a fait visiter en mars dernier le Centre Régional d'Archives Historiques de la Sécurité Sociale à une quinzaine d'étudiants de licence 3 de Lyon II, à l'initiative de Stéphane FRIOUX et à la satisfaction de tous. Qu'ils en soient remerciés l'un et l'autre.

→ Le comité souhaite que le site internet dont il va se doter puisse être utile aux chercheurs, ne serait-ce que pour les mettre en contact avec les organismes par exemple.

4) mieux faire connaître la Sécurité Sociale

Art. 2 al.4 : le comité a pour but « d'aider et de promouvoir toute initiative visant à la connaissance de la Sécurité Sociale et de la Protection Sociale, tant dans leur histoire, que dans leurs fondements et leur devenir. »

La méconnaissance de la Sécurité Sociale explique en partie le faible attrait des chercheurs ; elle pourrait également remettre en cause l'évolution logique de notre système dans son ensemble. Il paraît important de ce fait d'informer les jeunes générations, futurs citoyens et pour certains appelés à travailler dans le domaine de la protection sociale.

Nous avons pu, grâce à l'Inspecteur Pédagogique Régional chargé de cette discipline, Monsieur MAILLARD, présenter le comité à tous les enseignants de sciences et techniques médico-sociales des académies de Grenoble et Lyon. Ces enseignants ont pour obligation, pour le baccalauréat professionnel, de faire travailler les élèves sur un projet concret (par exemple l'organisation d'une journée d'information sur un thème de prévention) et pour le BTS, de leur faire faire un stage dans un organisme de protection sociale. L'appel à décrire leurs besoins n'a suscité qu'une réponse. La voie n'était visiblement pas la bonne, mais l'information est passée.

Par ailleurs, l'EN3S s'est engagé dans l'appui aux enseignants de lycée pour faire connaître la sécurité sociale à l'occasion des journées portes ouvertes sur Saint-Etienne, destinées aussi au grand public. En 2016, un « Village sécu » a réuni en un seul lieu les représentations des organismes jusqu'alors dispersées dans les caisses et permis d'accueillir 700 élèves et enseignants, ainsi que 650 personnes. Le comité a participé à l'accueil du grand public et pris contact avec quelques enseignants. Cette manifestation, s'est déroulée dans un esprit de service, à la satisfaction de tous et a clairement validé cette nouvelle formule.

→ Nous nous orientons vers une approche plus pragmatique, de terrain, avec des enseignants de la région lyonnaise en priorité.

Ce rapport moral montre l'adéquation de nos activités aux buts de l'association. Nous poursuivrons en ce sens, avec des perspectives intéressantes.

Les acteurs du comité ont donné leur temps et leur énergie pour réaliser ces travaux. Qu'ils en soient vivement remerciés ! Sans l'appui de la CARSAT, le comité n'aurait pas réalisé cela dans de bonnes conditions. Un moment de convivialité suivra cette Assemblée Générale, auquel ont été invitées les personnes de la CARSAT impliquées, pour marquer la reconnaissance du comité.

Si l'on se place dans une perspective un peu plus large, le comité fonctionne et ne manque pas d'occupation. Il a cependant besoin d'étoffer ses rangs avec de nouveaux membres actifs et d'instaurer une communication économe en temps et fructueuse avec ses membres et notamment les caisses. Il sera demandé à chaque caisse de désigner un interlocuteur privilégié.

La communication reste à améliorer. Le comité y a travaillé aussi en choisissant le nom de CoRAH et le logo que voici :



Il s'est également doté d'un site internet, encore en construction. Parmi les 3 propositions retenues, le choix, fait avec l'appui d'un conseil, s'est porté sur le constructeur du site « memoiredutravailalasecuritesociale.org » élaboré par le comité bourguignon, qui avait d'emblée prévu la possibilité d'accueillir quelques autres organismes. L'architecture de ce site n'aura pas à être créée mais simplement adaptée ; il sera tout à fait autonome, au plan technique comme au fond. Un aperçu du site en construction est donné en séance. Dès qu'il sera disponible, l'information sera portée à la connaissance des membres, qui pourront faire leurs remarques pour l'optimiser. Le comité souhaite que ce site devienne un outil de communication efficace.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité. Il sera transmis dans son intégralité en même temps que ce compte-rendu.

Le déploiement de cette activité a un coût, qui nous conduits à nous pencher sur les comptes de l'exercice clos, et à remercier nos prédécesseurs des réserves qu'ils nous ont laissées.

2. Rapport financier : les comptes de 2015-2016

Madame GARREAU précise que ce premier rapport financier porte sur la période où dépenses et recettes peuvent être connues, qui commence au 6 novembre 2015, date de l'Assemblée Générale de réveil du Comité, pour se terminer au 31 octobre 2016. Peut-être faudra-t-il faire évoluer l'article 6 des statuts qui prévoit que « L'année sociale commence le 1er Janvier pour s'achever le 31 Décembre de chaque année ».

Le Comité bénéficie d'un apport de départ important, qui permet de financer des dépenses exceptionnelles liées au réveil du comité. Les dépenses courantes sont largement assurées par les entrées de cotisations, bien que celles-ci soient nettement moindres qu'attendu.

Le compte de résultat et le bilan permettent de présenter autrement l'activité du Comité, ce qui conduit à voir de plus près deux points.

2.1. Le compte de résultat

Voici le compte de résultat, qui se solde par un déficit de 185,69 €.

CHARGES		PRODUITS	
Frais postaux	33,60	Encaissement cotisation	2 656,00
Fournitures administratives	94,90		
Assurance	92,14		
Prestation conseil	800,00		
Frais de déplacement	346,10		
Frais bancaires	35,70		
cotisation annuelle AEHSS	45,00		
Rémunération	869,25		
charges sociales	525,00		
Total Charges	2 841,69	Total Produits	2 656,00

A. Les dépenses

Il faut distinguer dans les charges les dépenses exceptionnelles des frais courants.

Les frais courants s'élèvent à 647,44 €, les frais de déplacement, remboursés tous à la Présidente, en représentant un peu plus de la moitié. On remarque notamment l'absence de frais de réception ainsi que celle de versement de bourse étudiante ; le prochain exercice sera certainement différent.

Les charges propres à cet exercice en constituent plus des trois quarts (77%) et sont les suivantes :

- une prestation de conseil de 800 € pour le choix du site informatique. Elle a été versée à une société, Hexasearch, qui a commencé par faire une proposition très détaillée, et très élevée au plan financier (6 000 €). Nous avons ensuite, vu la clarté de la présentation proposée, sollicité cette société pour son avis sur les autres propositions, nettement moins onéreuses (4 000 € et 2200 €). Cette démarche nous a permis de nous assurer de la validité des offres sur lesquelles s'est fait le choix.

- la rémunération d'une enquêtrice pour l'interview réalisée, à hauteur de 1 394,25 € charges comprises. Cette personne, qui réalise aussi des entrevues pour le Comité d'Histoire, a été rémunérée sur la même base.

B. Les recettes

Les cotisations, soit 2 656 €, représentent les seules recettes du comité. Elles se composent des versements de 6 personnes physiques (à 16 €) et de 16 personnes morales (à 160 €).

C. Le déficit

Le déficit peut être attribué aux charges, fortes en début d'activité, ou aux recettes, insuffisantes. Cette dernière explication semble la bonne. Effectivement, si le RSI et la MSA ont réglé toutes leurs cotisations, les autres membres ne sont pas tous à jour de leur cotisation, personnes physiques et personnes morales, faute pour beaucoup, d'avoir reçu le courrier d'appel de cotisation. Les relances sont en cours.

Grâce aux réserves acquises antérieurement la situation n'est pas alarmante.

2.2. Le bilan

En cette fin de premier exercice, le bilan à présenter est très simple et ne permet pas de comparaison avec un exercice antérieur, par construction.

ACTIF		PASSIF	
Disponibilités	30 982,06	Capitaux propres	32 104,95
Acomptes versés	937,20	Résultat de l'exercice	-185,69
Total Actif	31 919,26	Total Actif	31 919,26

La situation de trésorerie (30 660 €) est très satisfaisante, grâce à la bonne gestion antérieure. Elle se dégrade légèrement, du fait du déficit.

2.3. Les points clés

Pour préparer la suite, il faut se pencher sur deux points : le coût d'élaboration du site et les cotisations.

A. Le coût de la présence sur internet

Il s'agit exclusivement de la construction du site internet (2 140 € + 780 € de maintenance pour Akyos) et de la rénovation du logo (1 000 € à Terza Rima pour la plaquette, le papier à en-tête, le nom du domaine et le logo).

Si l'on ajoute à ces chiffres le coût du conseil (800€), celui de l'hébergement (240€ annuel), notre présence sur internet dans son ensemble revient à 4 944€.

B. Les cotisations

Le montant des cotisations n'a pas changé depuis de nombreuses années. Faut-il le faire évoluer ou le moduler étant donné la diminution du nombre d'organismes ? Les autres régions ont des niveaux de cotisation supérieurs, mais des réserves très probablement plus limitées.

Le comité renaît et doit développer son activité avant de solliciter une augmentation du montant des cotisations.

La qualité de membre se perd-elle si les cotisations ne sont pas versées ? Le principe reste que les organismes sont membres de droit et ne peuvent perdre cette qualité. L'utilité des actions menées devrait les inciter à contribuer à cet effort.

En conclusion, la situation financière est saine, sous réserve d'un meilleur recouvrement des cotisations. Le prochain exercice, dont les charges seront plus lourdes par ailleurs, permettra d'avoir une vision plus claire des évolutions.

André BERLIOZ remercie Madame GARREAU qui proposait la vérification des pièces comptables et suggère la constitution d'un vérificateur des comptes. L'idée d'une commission de contrôle est acceptée. A. BERLIOZ et Pascal LLARI la constituent. A. BERLIOZ émet l'idée de placer les fonds sur un livret. Cette proposition est aussi acceptée.

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 12 des statuts, approuve les comptes de l'exercice clos.

3. Montant des cotisations et budget 2017

L'Assemblée Générale doit également se prononcer sur le montant des cotisations dues par les différents membres ainsi que sur le budget (art. 12 des statuts).

3.1. Les cotisations

L'Assemblée Générale à l'unanimité maintient les cotisations, comme proposé (Cf. supra), à 16 € pour les personnes physiques et 160 € pour les personnes morales.

3.2. Le budget 2016-2017

Anne-Marie VALLUCCI présente le budget 2016-2017, qui se fonde sur les réalisations de l'exercice antérieur et non sur le budget initialement prévu établi à titre purement indicatif.

BUDGET 2016-7					
DEPENSES			RECETTES		
	Réalisations 2015-6	Prévisions 2016-7		Réalisations 2015-6	Prévisions 2016-7
Frais de déplacement	346,10 €	500 €	Cotisations organismes	2 560,00 €	4 000 €
Bourses et entretien	1 394,25 €	1 500 €	Cotisations individus	96,00 €	160 €
Frais de mission et réception	- €	1 500 €	Déficit à prendre sur réserves		
Site internet et logo	800,00 €	4 200 €			
Divers (assurance, cotisations, frais bancaires et postaux)	206,44 €	250 €	3 790,00 €		
TOTAL	2 746,79 €	7 950,00 €	TOTAL	2 656,00 €	7 950,00 €

Ce budget, comme le précédent, n'est pas typique. En effet, il supporte la dépense entraînée par notre site internet et de ce fait ne peut pas être en équilibre sans avoir recours aux réserves. Il fait en effet apparaître un déficit de 3 790 €, légèrement inférieur au coût de notre présence sur internet (4 200 €). Cette dépense exceptionnelle n'est financée qu'en toute petite partie (400€) par nos recettes courantes, les cotisations annuelles.

3.2.1. Les charges

Elles se composent pour plus de la moitié des frais de présence sur internet, et pour 47% des dépenses courantes.

a) la présence sur internet (4 200 €)

Ce coût a été évoqué par Corinne dans le rapport financier. 4 200 € sont retenus au titre de 2017.

b) les dépenses courantes (3 750€)

Les autres dépenses sont constituées de 4 postes inégaux :

- les subventions aux étudiants : 2 bourses de 750 € sont prévues, en espérant qu'elles seront utilisées contrairement à l'année précédente
- les frais de mission et réception, inexistants en 2015-6, prévus à hauteur de 1 500 €, permettront d'assurer des moments de convivialité, notamment lors de cette assemblée générale, et pour recevoir le comité bourguignon.
- les frais de déplacement (500 €) sont remboursés aux personnes physiques qui se déplacent pour le comité (en dehors des trajets dans l'agglomération lyonnaise)
- les frais de gestion courante (250 €) correspondent principalement aux fournitures, timbres, cotisations, assurance, frais postaux et bancaires ...

3.2.2. Les recettes

Les cotisations sont les seules recettes du Comité. Les réserves constituées antérieurement seront sollicitées pour financer des dépenses exceptionnelles, comme annoncé supra.

a) les cotisations

La somme indiquée, soit 4 160 €, correspond aux cotisations attendues pour le prochain exercice sur la base du montant actuel des cotisations. Elle sera peut-être plus importante in fine du fait du versement tardif de cotisations de l'exercice antérieur à la suite des relances effectuées récemment.

b) le recours aux réserves pour financer le déficit prévu

Le déficit de 3 790 € correspond à 12% des disponibilités, ce qui ne met pas en péril la santé financière du comité à terme.

Grâce au site internet, nous espérons communiquer mieux, notamment avec les membres du comité, et trouver un écho à notre action. Ce choix a un coût, qui représente environ un an de cotisations, et implique le recours aux réserves pour la majeure partie.

A. BERLIOZ constate que ce budget se veut réaliste, mais s'interroge sur la rentrée des cotisations : la relance suffira-t-elle ? L'augmentation (40%) paraît forte en effet. E. NALLET explique que cette première année est une année de rodage, que certains organismes n'ont pas reçu les appels de cotisations et qu'il faudra suivre les relances. L'estimation de 4 000 € de recettes reste inférieure à ce qui avait été initialement prévu. Anne-Marie VALLUCCI précise que le comité a vraiment travaillé cette année et peut se prévaloir de cette activité pour recouvrer les cotisations. Lucien JULLIAN souligne l'intérêt de placer les fonds sur un livret d'épargne.

Ce budget est voté à l'unanimité.

4. Désignation au Conseil d'Administration (1 poste à pourvoir)

Deux nouveaux membres ont rejoint le comité : René FAUGIERES, retraité de la CARSAT, et Malika BENARAB ATTOU, de l'EN3S.

Le Docteur Guy LEGAL, membre du Conseil d'Administration, a donné sa démission faute de disponibilité pour le comité après avoir été appelé à des fonctions de responsabilité associative importantes par ailleurs. Qu'il soit remercié pour sa participation.

Un appel est lancé pour remplacer le Docteur LEGAL. Aucun candidat ne se manifeste en séance.

André BERLIOZ, administrateur de la CPAM d'Annecy, après avoir pris l'attache de son organisme, propose sa candidature 3 semaines après l'Assemblée Générale. Les membres en sont informés et invités à s'y opposer avant le 30 janvier 2017, date à laquelle sa nomination sera confirmée.

Madame NALLET remercie les participants pour leur attention, s'assure de l'absence de question particulière et donne la parole à Stéphane FRIOUX.

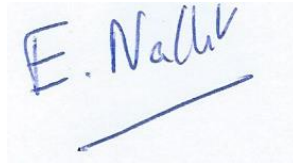
5. Présentation de sa thèse par Stéphane FRIOUX, membre du Conseil d'Administration

Cette présentation fait l'objet d'un document à part, disponible sur demande.

Madame NALLET remercie vivement Monsieur FRIOUX pour cette intervention très intéressante, qui appelle de nombreuses questions. Elle invite l'assemblée à en débattre autour d'un verre avec les employés de la CARSAT qui accompagnent le comité.

Elle remercie tous les participants et lève la séance à 11h50.

Lyon le 26 décembre 2016



Elisabeth NALLET